°sārathi- m. fils de Trikakud.

°sāvarņi- -ka- m. n. du 11^{me} Manu.

°suta- °sūnu- m. fils de Dharma ; Yudhisthira.

°sātra- nt. règle de loi ; n. générique des traités juridiques appartenant à la littérature védique ; m. fils de Suvrata ; °sūtra-kāra- m. auteur de Dharmasūtra.

°setu- m. rempart de la loi, de la justice ; ép. de Çiva ; fils d'Āryaka.

°sena- m. n. d'un roi.

°sevana- nt. accomplissement du devoir.

°saumya- a. que la piété, etc. rend plaisant. °skandha- m. branche de la loi, de la règle religieuse.

°stha- m. juge.

osthala- nt. n. d'une ville.

°hantṛ- ag. violateur de la loi, de la justice. dharmākṣara- nt. pl. propos légitimes, prescriptions de la loi ; profession de foi.

dharmātman- a. juste, vertueux, pieux, respectueux de la loi, du devoir ; -(tma)tā- f. piété, vertu, etc.; °dharmātma-ja- m. = °suta-.

dharmādharma- m. du. justice et injustice, le légal et l'illégal ; "jña-"a. qui discerne le juste et l'injuste.

dharmādhikaraņa- nt. application des lois ; cour de justice ; -ika- m. juge, magistrat.

dharmādhikāra- m. magistrature, exercice de la justice ; administration des affaires religieuses ; -in- magistrat, juge ; -i-puruṣaemployé ou serviteur auprès d'un tribunal.

dharmādhikṛta- m. juge.

dharmādhisthāna- nt. cour de justice, tribunal.

dharmānukāṅkṣin- a. qui aspire à la justice, à la vertu.

dharmābhijanavant- a. juste et de noble origine.

dharmābhiseka-kriyā f. ablution prescrite par la religion.

dharmāraņya- nt. bois sacré, ermitage ; n. d'une forêt dans le Madhyadeça; n. d'une ville.

dharmārtha- m. du. vertu et richesse ; -īyaa. relatif au devoir, à la justice, etc.

dharmāvaha- a. qui amène, procure ce qui est juste ou bon.

dharmāvāpti- f. acquisition des mérites religieux.

 $\stackrel{
m extsf{d}}{harm ilde{a}viruddham}$ adv. conformément à la loi, au devoir.

dharmāsana- nt. siège de la loi, trône, tribunal royal.

dharmepsu- a. désireux d'accomplir le devoir, d'acquérir du mérite.

dharmottara- a. qui met le devoir au-dessus de tout ; qui l'emporte par la justice ; éminemment juste; nt. prédominance de la justice, du devoir.

dharmopaghātaka- a. qui viole ou transgresse la loi, illégitime, illégal.

dharmopadeça- m. enseignement de la loi, instruction religieuse ou morale; ensemble ou système des devoirs, des lois.

dharmaka- ifc. = dharma-.

dharman nt. = dharma (ord. ifc.).

dharmin- a. qui connaît, observe la loi, accomplit son devoir; juste, pieux, vertueux; doué d'un trait ou d'un signe caractéristique ; ifc. qui suit la loi ou observe le devoir de qui a les caractéristiques ou les attributs de ; sujet à.

dharmistha- sup. très vertueux, très juste, etc.; absolument légitime ou légal; -ta-f. vertu, piété ou justice éminente.

dharmeyu- m. fils de Raudrāçva.

dharmya- a. légitime, légal, conforme à la loi, au devoir ; juste, vertueux ; doué de qualités particulières.

°vivāha- m. mariage légitime.

dharmyāmṛta- nt. ambroisie de l'enseignement religieux.

dharṣa- m. témérité, arrogance, insolence ; impatience, imprudence; violence.

dharṣaṇa- nt. -ā- f. id ; attaque, assaut, attentat, outrage, insulte.

dharṣaṇīya- a. v. qu'on peut attaquer, assaillir, conquérir, à qui on peut faire violence.

dharșiņi- -ī- f. femme impudente, impudique.

dharșita- a. v. attaqué, violé, outragé, malmené.

- 1 dhava- m. homme, mari, maître, possesseur.
- dhavam. sorte d'arbre (Grislea tomentosa).

dhavala- a. blanc, d'une blancheur éclatante, splendide; m. sorte de camphre; n. d'un Dikkarin (s. v.) ; d'un homme ; -a-f.